



Ministre de l'Intérieur  
Secrétariat de la Police Intégrée (SSGPI)



# 2PAY BACK-END

## Conséquences au niveau de la gestion des dettes

### Introduction

---

#### **Nouveau back-end**

Une nouvelle application back-end (calculatrice) sera utilisée pour le calcul du traitement à partir du mois d'octobre 2021 (traitement d'octobre 2021 pour les membres du personnel payés à terme échu et traitement de novembre 2021 pour les membres du personnel payés anticipativement).

Ce nouveau back-end implique quelques changements au niveau de la gestion des dettes.

Vous trouverez un aperçu de ces modifications dans ce document.

---

### Recalculs

---

#### **Qu'est-ce qui va changer?**

Il n'y aura plus de recalculs des retenues.

---

#### **Conséquences**

Les retenues qui sont déjà définitives restent définitives. Ces retenues ne seront pas révisées. En d'autres termes, il n'y a plus d'opérations négatives, donc plus de créations de dettes en suspens.

---

## Le champ “Date de début”

Qu’est-ce qui va changer?

Situation en L4 (back-end jusqu'en 9/2021)	Situation en SAP (nouveau back-end à partir du 1/10/2021)
En L4, le principe fonctionnait sur base du mois <b>de droit</b> , ce qui signifie que lors de l'activation d'une dette, nous devions vérifier si le membre du personnel était payé à terme échu ou anticipé.	Dans SAP, le principe est basé sur le mois de <b>paiement</b> . Il s'agit donc du cycle au cours duquel la retenue est souhaitée. Cela signifie que lorsque nous encodons par exemple, une date de début au 01/11/2021 dans le nouveau système, cela entraînera une retenue au mois de novembre. Il s'agit donc des droits de novembre pour les membres du personnel payés à terme échu et des droits de décembre pour les anticipés.

Conséquences

Suite à ce nouveau principe basé sur le mois de paiement, l'instruction de travail [704 « Activer un négatif »](#) a été adaptée.

Ce traitement modifié au niveau de la date de début peut avoir un effet sur les plans de remboursement déjà activés pour les membres du personnel payés anticipativement. Ceux qui ont une date dans le futur débiteront peut-être un mois après le cycle prévu.

Cependant, le SSGPI essaie de faire les modifications nécessaires afin que ces plans de remboursement puissent encore être commencés à temps.

Date de début dans le passé

Une date de début dans le passé n'est pas acceptée par SAP.

Si...	Alors...
une régularisation dans le passé doit être retenue	une dette peut être activée avec comme date de début le cycle en cours.
on ne veut retenir <u>qu'une partie de la dette</u>	on peut procéder de 2 manières différentes (voir ci-dessous).

Ne retenir qu'une partie de la dette: comment?

2 manières:	
1. Activer la dette avec un montant imposé et au mois +1 la dette doit être désactivée.	2. Créer une nouvelle dette correspondant au montant de la retenue souhaitée et activer cette nouvelle dette pour le cycle en cours.  Le solde de la dette initiale peut être activé ultérieurement si nécessaire.  Cette 2ème méthode est recommandée par la firme.